



SM du Sud Est du Morbihan (SYSEM) (Siren : 255613374)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Vannes
Arrondissement	Vannes
Département	Morbihan
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	09/02/2000
Date d'effet	09/02/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	14, avenue Paul Duplaix
Numéro et libellé dans la voie	ZI du Prat
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	56000 VANNES
Téléphone	02 97 42 66 75
Fax	
Courriel	sysem@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	223 593
Densité moyenne	151,13

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
56	CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (200067932)	CA
56	CC Arc Sud Bretagne (200027027)	CC
56	CC Questembert Communauté (245614383)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Le SYSEM est compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opération de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. La collecte, dont la gestion des déchetteries relèvent des EPCI membres du SYSEM. Le syndicat assure principalement : - le tri des déchets ménagers et assimilés - la valorisation ou le traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que leur transport - la valorisation organique des déchets végétaux Le SYSEM peut aussi traiter dans ses installations des déchets industriels banals non collectés par ses membres et des boues de stations d'épuration.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)